SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

SÉMAPHORES AUDIT

Rapport de transparence
Exercice clos le 31 décembre 2021

Sémaphores Audit SA
SA au capital de 200 000 €
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris
Tél. +33 (0)1 53 62 70 00
337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire
FR 55 337 630 792

Une société du Groupe Alpha
BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER
NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

1. Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article 13 du Règlement UE 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP et l'article R. 823-21 du code de commerce.

Paris, le 29 avril 2022

Madame Marielle PERRON DUPUY

Présidente

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 2

2. SEMAPHORES 4

2.1 Présentation générale de SEMAPHORES 4

2.2 L'activité d'Audit légal de SEMAPHORES 4
2.2.1 Structure juridique 4
2.2.2 Associés 5

2.3 Structure de gouvernance du Cabinet 5

2.4 Le réseau Groupe ALPHA 6
2.4.1 Présentation du Réseau 6
2.4.2 Activité du groupe, implantations, métiers, clients 7

3. GESTION DES RISQUES DU CABINET 8

3.1 Indépendance 8

3.2 Contrôle qualité 9

3.3 Date et conclusion du dernier contrôle qualité dans le cadre de l'article R 821-26 10

4. ACTIVITE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES 11

4.1 Chiffres clés 11

4.2 Clients 11

4.3 Liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent 12

5. RESSOURCES HUMAINES 12

5.1 Collaborateurs 12

5.2 Politique de formation 12

5.3 Associés 14
5.3.1 Nombre 14
5.3.2 Rémunération 14
5.3.3 Rotation 14

2. SEMAPHORES

2.1 Présentation générale de SEMAPHORES

Sémaphores, au sein du Groupe Alpha - acteur de premier plan du conseil et de l'audit en France - , est un cabinet de conseil et d'expertise qui intervient, avec une pertinence, une agilité, et une créativité particulièrement saluées, sur un champ très large de compétences.

Sémaphores développe une offre de conseil structurée en 4 pôles au service du secteur privé et du secteur public :

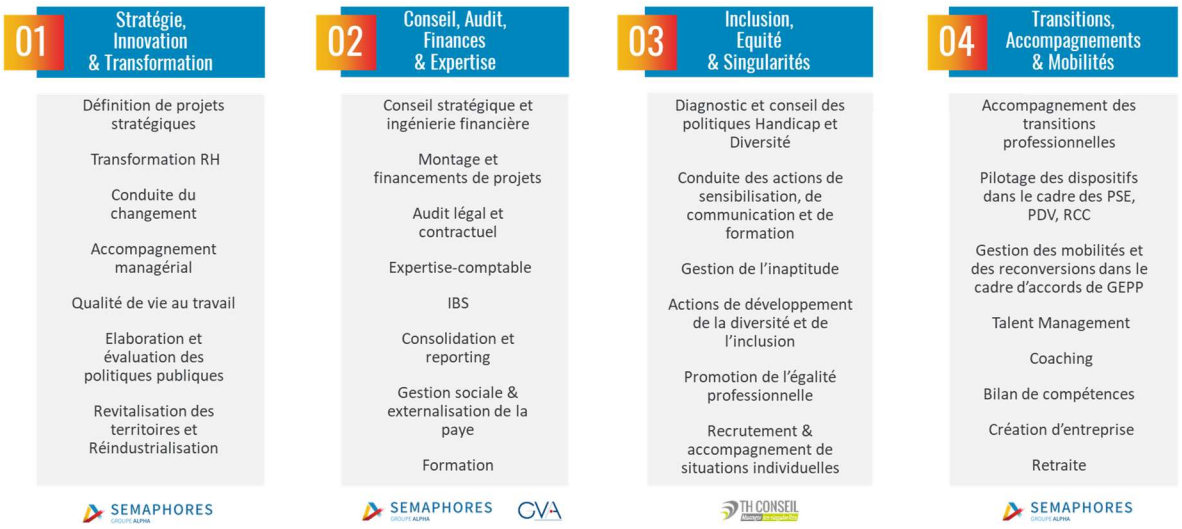

2.2 L'activité d'Audit légal de SEMAPHORES

2.2.1 Structure juridique

L'activité de commissariat aux comptes est exercée par la société SEMAPHORES AUDIT, société anonyme au capital de 200 000€ sise 20-24 Rue Martin Bernard 75013 Paris, ayant pour objet unique le commissariat aux comptes et inscrite à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

La société Alpha Experts, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes complète le dispositif de gestion de l'activité de commissariat aux comptes en assumant en principe, systématiquement, le rôle de commissaire aux comptes suppléant (rôle dévolu, généralement dans les cabinets, à des commissaires aux comptes personnes physiques, associés du cabinet) pour des clients dont SEMAPHORES AUDIT est commissaire aux comptes titulaire. Cette société n'a actuellement aucune activité.

Alpha Experts, société anonyme au capital de 361.729,86 €, sise, 24 rue, Martin Bernard, 75013 Paris, inscrite à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris et à l'ordre des experts comptables de Paris-Ile de France.

2.2.2 Associés

La société SEMAPHORES AUDIT est détenue par 8 associés personnes physiques, la société ALPHA Experts et la société SECAFI (Société d'Expertise Comptable).

L'activité de commissariat aux comptes est structurée autour de 5 associés personnes physiques.

Les associés signataires sont inscrits auprès des compagnies régionales et exercent des mandats sociaux et/ou des fonctions au sein de sociétés du "Groupe ALPHA".

2.3 Structure de gouvernance du Cabinet

La société SEMAPHORES AUDIT est administrée par un conseil d'administration de 3 commissaires aux comptes inscrits, Marielle PERRON-DUPUY assumant la responsabilité de présidente du conseil d'administration et de directrice générale, François JACQUES étant directeur général délégué.

La société SEMAPHORES AUDIT détient une action et 35% des droits de vote de la société UHY GVA (société d'expertise et de commissariat aux comptes).

Pour mettre en place l'organisation de l'activité de commissariat aux comptes en particulier le guide d'exercice professionnel, un comité de pilotage propre à Sémaphores Audit est constitué.

Composé des principaux commissaires aux comptes signataires ainsi que des principaux managers, ce comité de pilotage a pour principales attributions :

- La définition des procédures d'organisation de l'activité et leur mise à jour périodique au regard des évolutions législatives et réglementaires et de l'adaptation de nos pratiques,
- La définition des modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de revue indépendante et de contrôle qualité,
- L'organisation du plan de formation spécifique à l'activité,
- L'élaboration et l'adaptation aux besoins spécifiques de nos secteurs d'intervention, des outils méthodologiques,
- Le plan d'action de développement commercial.

Ce comité de pilotage se réunit mensuellement.

L'activité d'audit légal fait également l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale de SEMAPHORES en lien avec la Présidente.

2.4 Le réseau Groupe ALPHA

2.4.1 Présentation du Réseau

SEMAPHORES est une des deux divisions du groupe ALPHA, la deuxième étant SECAFI. Ces structures sont détenues majoritairement par le Groupe Alpha au travers de deux sociétés holdings principales, d'un plan d'épargne entreprise détenu par les salariés et par deux holdings, minoritaires regroupant les associés personnes physiques.

L'histoire du groupe Alpha remonte à 1983 date de création d'**un cabinet de conseil et d'expertise, spécialisé dans les relations sociales, les transformations et le développement des territoires.**

Il s'adresse d'une part aux entreprises et aux acteurs publics (branche Sémaphores) et d'autre part, aux représentants du personnel (branche Secafi).

L'activité de commissariat aux comptes, au sein du Groupe Alpha est organisée selon un schéma spécifique en deux niveaux : dans SEMAPHORES AUDIT (détention des mandats en qualité de titulaire) et dans ALPHA EXPERTS (détention des mandats en qualité de suppléant).

En raison de la participation minoritaire (25 %) du Groupe Alpha (via la société SECAFI) dans SEMAPHORES AUDIT, mais aussi des éléments de gestion commune : dirigeants communs, services centraux (D.R.H., comptabilité finances, direction informatique) et de communication institutionnelle, **la notion de Groupe ou de « réseau » est retenue pour définir les règles d'organisation et de fonctionnement de l'activité de commissariat aux comptes au sein du Groupe ALPHA.**

2.4.2 Activité du groupe, implantations, métiers, clients

L'activité du Groupe s'exerce au sein de ses deux divisions ou « branches d'activité » :

- SECAFI
- SEMAPHORES

Les implantations permanentes du Groupe couvrent l'ensemble du territoire avec des bureaux situés à Lille, Rouen, Paris, Metz, Nantes, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille et La Réunion.

Le Groupe exerce, avec des équipes pluridisciplinaires, les principales missions d'expertise et de conseil suivantes :

Ces missions s'adressent principalement aux Instances représentatives du Personnel (Comités Sociaux et Économiques, Comités d'Entreprise, C.H.S.C.T…), aux directions d'entreprises, au secteur public et au secteur de l'économie sociale.

Le groupe ALPHA réalise un chiffre d'affaires d'environ 130 Millions d'€uros et compte 853 collaborateurs.

Il est important de préciser que, compte tenu des secteurs sur lesquels nous intervenons en commissariat aux comptes, les « zones de frottement » entre les prestations d'expertise et de conseil et l'audit légal sont relativement limitées, ce qui permet de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires pour éviter les situations d'incompatibilité. Nos clients de commissariat aux comptes au sein de Sémaphores Audit sont en effet généralement des structures présentant des effectifs limités qui n'ont, de ce fait, pas de possibilité de recourir aux services de SECAFI pour l'analyse de leurs comptes à la demande des Comités d'Entreprises. Les seuls clients qui présentent un effectif plus élevé (associations ou mutuelles, OPH HLM) sont peu nombreux et suffisamment identifiés au sein du Groupe pour éviter que des situations d'incompatibilité ou de conflit d'intérêt puissent exister.

3. Gestion des risques du cabinet

3.1 Indépendance

Une déclaration d'indépendance annuelle a été mise en place au sein de Sémaphores Audit. Elle permet de recueillir chaque année auprès des associés et des collaborateurs intervenant sur des missions d'audit légal une déclaration formelle de leur indépendance.

Nous nous assurons par ailleurs régulièrement que les différents principes et règles sont correctement diffusés dans le cabinet et que des procédures adéquates permettent d'en assurer la correcte application.

Le contrôle du risque d'incompatibilité en raison de prestations réalisées par des sociétés du Groupe à des entités qui souhaiteraient nous désigner comme commissaire aux comptes est réalisé sous la supervision de la responsable de l'Activité CAC :

- Par diffusion annuelle de la liste actualisée des mandats de CAC aux entités opérationnelles des branches SECAFI et SEMAPHORES
- Par consultation systématique de la base clients SEMAPHORES (et GVA) et le cas échéant de celle de SECAFI
- Toute décision de réponse à une sollicitation commerciale ou consultation d'appel d'offres fait l'objet d'une procédure de validation en lien avec les responsables des bureaux secondaires de Sémaphores Expertise ou des autres départements de Sémaphores.

Pour chaque mandat, la formalisation de la vérification de l'indépendance du cabinet, des intervenants et du signataire est matérialisée par :

- Les déclarations d'indépendance signées par chaque intervenant chaque année,
- Un questionnaire spécifique renseigné pour l'acceptation (et le maintien) du mandat, permettant de s'assurer de façon permanente de l'indépendance et de l'absence d'incompatibilité.

La direction de Sémaphores Audit confirme qu'un contrôle interne du respect de cette indépendance est réalisé.

3.2 Contrôle qualité

Le contrôle qualité au sein du cabinet SEMAPHORES AUDIT s'exerce principalement au travers des éléments suivants :

- Élaboration et diffusion auprès de chaque intervenant sur l'activité de commissariat aux comptes d'un guide d'exercice professionnel détaillant les procédures à suivre et les principales règles mises en œuvre par le Cabinet ainsi que les moyens d'en contrôler l'application. Ce guide permet d'organiser la mission d'audit légal sur toutes ses phases, de l'acceptation (ou du maintien du mandat) jusqu'à l'émission des rapports de certification et de s'assurer du maintien de la qualité et de l'indépendance du cabinet en toute circonstance dans la cadre d'une démarche d'audit approprié.

- Utilisation en réseau d'un logiciel d'Audit reconnu (Auditsoft), mis à jour régulièrement et permettant de décliner la démarche d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnel

- L'ensemble des dossiers, des procédures internes et de la documentation est accessible pour tous les collaborateurs de l'équipe CAC sur un réseau dédié du cabinet

- Mise en œuvre systématique d'une procédure de supervision organisée et formalisée sur l'ensemble des dossiers CAC

- Établissement d'un plan de formation spécifique CAC actualisé annuellement permettant de maintenir les compétences de l'équipe dédiée

- Lorsque des problèmes spécifiques se posent au cours d'une mission que ce soit en matière comptable, en matière juridique, en matière d'application de normes professionnelles ou encore en matière de déontologie, tout collaborateur peut s'adresser au signataire ou à un membre du collège de direction.

La direction de Sémaphores Audit confirme avoir mis en place un système de contrôle qualité interne a postériori, destiné à maintenir un niveau professionnel homogène et adapté au sein des équipes.

Le contrôle qualité mis en place par le cabinet SEMAPHORES AUDIT a trois objectifs principaux :

- Permettre au cabinet d'être en conformité avec la Réforme de l'audit (ordonnance du 17 mars 2016) et les obligations règlementaires qui en découlent (article R.822-33 du code de commerce et Décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016),
- S'assurer que les normes d'exercice professionnel (NEP) et que les procédures du manuel d'exercice professionnel sont bien respectées,
- S'assurer que la démarche d'audit est appropriée.

Le contrôle qualité mis en place par le cabinet SEMAPHORES AUDIT couvre l'intégralité des mandats de commissariat aux comptes (mission légale) encore actifs à la date du contrôle, à l'exception des mandats EIP pour lesquels la revue indépendante emporte implicitement contrôle qualité.

Le contrôle qualité est mis en œuvre annuellement à l'issue de l'émission des rapports et si possible à l'issue de la date de tenue des AG (ou organe délibérant) des entités auditées.

Le dispositif de contrôle qualité est évalué annuellement par le collège des responsables du contrôle qualité et amendé autant que de besoin.

Il est opéré annuellement :

- Sur un échantillon de dossiers couvrant l'ensemble des signataires et des sites géographiques
- Sur la base d'un questionnaire de contrôle qualité
- Sur un principe de revue croisée réalisé par les associés et directeurs de mission.

Une synthèse annuelle du contrôle est établie. Les points d'amélioration font l'objet d'un suivi l'année suivante.

3.3 Date et conclusion du dernier contrôle qualité dans le cadre de l'article R 821-26

Le cabinet SEMAPHORES AUDIT a fait l'objet d'un contrôle périodique de la part du H3C au cours du deuxième semestre 2021 sur les comptes clos en 2020. Le rapport provisoire a été émis le 9 mars 2022. Le rapport définitif est en attente.

4. Activité de commissariat aux comptes

4.1 Chiffres clés

L'activité de commissariat aux comptes représente un chiffre d'affaires d'environ 1,2 M€ correspondant schématiquement à environ 7/8% de l'activité de de Sémaphores Expertise et moins de 1% de l'activité globale du Groupe.

Ventilation du chiffre d'affaires réalisé par SEMAPHORES AUDIT en 2021 (en K€)

SEMAPHORES AUDIT	CA
Activité *(en K€)*	
- Certification des comptes (1)	1 153 k€
- SACC (1)	28 k€
- Commissariat aux apports et à la fusion	20 k€
- Prestations autres	21 k€
- Autre (Contrôle qualité, …)	10 k€
Total en K€	**1 232 k€**

(1) Dont réalisé sur des mandats EIP : 144 k€

4.2 Clients

Les commissaires aux comptes associés signataires au sein du cabinet SEMAPHORES AUDIT ne certifient que des comptes d'entités françaises.

Les principaux secteurs sur lesquels nous intervenons sont :

- Le secteur Mutualiste ; Mutuelles et Unions Mutualistes des Livre II et III du Code de la Mutualité ;
- Des PME des secteurs de l'immobilier, de la distribution et plus généralement des services ;
- Le secteur Associatif ; formation, réinsertion, services aux personnes, activités médico-sociales ;
- Le secteur du Logement Social ; OPH, sociétés anonymes coopératives HLM
- Le secteur des Sociétés d'économies mixtes et Sociétés Publiques Locales (aménagement, immobilier, services)

4.3 Liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent

Il s'agit uniquement de mutuelles du livre II du code de la mutualité :

ENTITE
Mutuelles de France ALPES DU SUD
MUTUELLE SERAMM
MUTUELLE CNM
MUTUELLE ENTRAIN
MCVPAP -Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistanc
MUTUELLE FAMILIALE DE NORMANDIE
Mutuelle interentreprises du personnel des sociétés du groupe Aviva

5. Ressources Humaines

5.1 Collaborateurs

Le Cabinet SEMAPHORES Audit n'emploie aucun salarié. Les collaborateurs intervenant sur l'activité de commissariat aux comptes sont principalement des salariés de l'entité Sémaphores Expertise

Des collaborateurs d'autres entités du groupe peuvent intervenir : il s'agit principalement de collaborateurs intervenant dans le cadre de leur stage d'expertise comptable

Sur les 110 consultants de SEMAPHORES Expertise, une quinzaine intervient sur l'activité CAC. Les principaux collaborateurs sont soit exclusivement affectés à l'activité d'audit légal, soit affectés de manière prépondérante.

5.2 Politique de formation

La formation des collaborateurs fait l'objet d'un plan de formation et de développement des compétences national actualisé annuellement par les managers et associés.

Ce plan de formation est établi sur la base des évolutions métiers constatées au sein du cabinet et des besoins de formation identifiés dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation des collaborateurs.

Trois types de formation sont ainsi proposés :

- ***Les formations au métier de l'audit et de l'expertise comptable :***

  Le cabinet propose notamment une formation « nouvel entrant » destinée à présenter la méthodologie et les outils d'audit propres au cabinet. Ces formations internes sont également complétées par des formations intra ou inter de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) (Formation Actuel,…) et formations spécifiques récurrentes (loi de finances notamment).

- ***Les formations sectorielles :***

  Sur ce point, chaque année, le Cabinet Sémaphores organise un séminaire de deux/trois jours entièrement consacré à des secteurs spécialisés (le logement social et le secteur HLM, les Sociétés d'Économie Mixte et leurs activités, le secteur médico-social…) Ces formations sont également complétées par des formations sectorielles de la CNCC (Approche du Commissariat aux comptes dans les SEML, dans les associations du secteur sanitaire et médico-social).

- ***Les formations « comportementales » (communication, gestion du temps…).***

Ce plan de formation est destiné à tous les intervenants en audit légal et a notamment pour objectif :

- de veiller à l'acquisition et au maintien des connaissances et compétences des collaborateurs ;
- de veiller au maintien des connaissances et au respect des obligations réglementaires de formation des commissaires aux comptes inscrits signataires.

Le service RH-Formation du Groupe ALPHA centralise, pour la direction opérationnelle de SEMAPHORES AUDIT le suivi des formations effectuées par chaque intervenant (attestations de formation) et des échanges informels sont organisés en cours d'année permettant de s'assurer que chaque signataire respectera bien l'obligation triennale de formation ainsi que l'obligation annuelle.

5.3 Associés

5.3.1 Nombre

Le groupe ALPHA compte 8 associés personnes physiques inscrites en qualité de commissaires aux comptes.

Sur ces huit associés, seuls trois ont une activité de signataire de mandats de Commissariat aux comptes au sein de Sémaphores Audit, et ces associés ne sont pas forcément exclusivement affectés à l'activité de commissariat aux comptes.

Les associés ont principalement le statut de salarié.

5.3.2 Rémunération

La rémunération des associés est principalement constituée d'une part fixe déterminée en fonction des responsabilités et de l'ancienneté.

Cette part fixe est complétée par une rémunération variable calculée sur la base des performances du bureau ou de l'activité de rattachement.

Les Associés personnes physiques ne perçoivent pas de dividendes.

5.3.3 Rotation

La politique mise en place repose sur les éléments suivants :

- Identification des mandats concernés par l'obligation de rotation des signataires : il s'agit uniquement des mandats d'audit légal dans des mutuelles du livre II du code de la mutualité (seuls mandats EIP détenus à ce jour). Chaque mandat concerné fait l'objet d'un suivi spécifique dans le questionnaire « acceptation –maintien » qui indique :

  - La date de nomination et le signataire initial
  - La date de rotation à venir, si le mandat se poursuit (renouvellement avec ou sans appel d'offre)
  - Le futur signataire éventuel pressenti par SEMAPHORES AUDIT

- Mise en place d'une stratégie de rotation sur les mandats concernés, en s'appuyant principalement sur les commissaires aux comptes ayant une expérience dans le secteur concerné par la rotation.